



Magny les Hameaux, le 4 Octobre 2017

**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 2 Octobre 2017**

L'An deux mille dix-sept, le Lundi 2 Octobre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil à Magny les Hameaux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bertrand HOUILLON, Maire.

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **A APPROUVÉ** les comptes rendus des Conseils Municipaux des 26 Juin et 30 Juin 2017.
- **A DECIDÉ** d'adopter les modifications du tableau des emplois de la Crèche.
- **A DECIDÉ** d'adopter les modifications du tableau des emplois de la filière Animation.
- **A DECIDÉ** d'adopter les modifications du tableau des emplois de la filière Sport.
- **A DECIDÉ** d'adopter les modifications du tableau des emplois des services Techniques.
- **A DECIDÉ** d'adopter le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire comme suit :

Grade	2016	2017	2018	Nombre total de postes
Attaché territorial			1	1
Nombre total de postes par année			1	1

**ET A AUTORISÉ** M. le Maire à confier au Centre Interdépartemental de Gestion l'organisation des sélections professionnelles nécessaires à la mise en œuvre dudit programme ;

**ET A AUTORISÉ** M. le Maire ou son représentant à signer la convention d'organisation de la commission de sélection professionnelle par le CIG de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France, ainsi qu'à prendre toutes les mesures utiles à sa mise en œuvre.

- **A DECIDÉ** de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager début 2018 conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,

**ET A PRIS ACTE** que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin que le Conseil Municipal puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CIG à compter du 1er janvier 2019.

- **A AUTORISÉ** M. le Maire à signer l'ensemble des documents cités ci-dessous pour l'accueil, en partenariat avec La Ligue de l'Enseignement, d'un jeune volontaire sur le territoire de Magny-Les-Hameaux :
    - Convention tripartite entre La Ligue de l'Enseignement, la ville et le jeune volontaire
    - Les modalités financières quant à la mise à disposition d'un volontaire
  
  - **A AUTORISÉ** M. le Maire à signer le marché « Travaux d'aménagements des abords d'une ferme périurbaine». Marché N° 2017-004-DEV avec pour le lot 1 : l'entreprise AXAN TP sise 30 rue Robert- 78960 Voisins-le-Bretonneux, pour son offre « variante », après négociation, d'un montant de 235 883.88 € HT soit 283 060.66 € TTC. Pour le lot 2, l'entreprise GILLOOTS, sise Z.A. Bis des Places – 5 rue du Loing – 77620 Egreville, pour son offre après négociation d'un montant de 44 797.60 € HT soit 53 757.12 € TTC et pour le lot 3 l'entreprise AXAN TP sise 30 rue Robert - 78960 Voisins-le-Bretonneux pour son offre d'un montant de 16 400.00 € HT soit 19 680.00 € TTC.
- ET A AUTORISÉ** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à la passation et à l'exécution du marché (y compris les avenants).
- **A AUTORISÉ** M. le Maire à inscrire en dépense au budget 2017 la somme de 6 246,25 € pour la contribution de la commune au programme d'entretien des rivières de la haute Yvette établi par le PNR.
  
  - **A ADOPTÉ** une motion portant sur le réseau de transports du Grand Paris Express – Ligne 18- Tronçon reliant les gares Aéroport d'Orly à Versailles-Chantiers :
  - **AFFIRMANT** que le projet de la ligne 18 constitue un engagement majeur de l'Etat sur le territoire de SQY et que la nécessité que revêt sa création ne peut être contestée,
  - **APPELANT** particulièrement l'attention de l'Etat sur les enjeux d'une réalisation de la ligne 18 jusqu'à Saint-Quentin / Guyancourt et Versailles,
  - **SIGNALANT** que toute remise en cause de cette portion de ligne entre Saclay et La communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines serait un signe d'abandon des populations et des entreprises qui vivent sur ce territoire asphyxié en termes d'infrastructures de transport,
  - **AFFIRMANT** la nécessité que le métro automatique soit réalisé en souterrain d'ici 2024, comme le prévoyait le projet initial, afin de soutenir le développement du territoire tout en préservant les espaces agricoles, en éliminant les nuisances acoustiques, vibratoires et esthétiques, et donc en préservant les paysages, l'environnement et les riverains,
  - **EXIGEANT** auprès de la Société du Grand Paris (SGP) l'extension du périmètre d'étude au-delà du rond-point du Mérandais afin d'intégrer les temps de parcours pour accéder à la future gare Saint-Quentin / Guyancourt depuis le sud du territoire et ainsi prendre en compte tous les modes de déplacements alternatifs, innovants et ambitieux depuis la gare RER de Saint-Rémy-lès-Chevreuse vers la future gare, dans l'objectif majeur d'éviter toute « fracture de mobilité » pour les habitants situés au sud du territoire.



**PS. Le registre des délibérations est à la disposition des personnes qui souhaiteraient le consulter, aux jours et heures d'ouverture de la Mairie Centrale.**